

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 794

AMENDEMENT

présenté par
Mme Maximi

ARTICLE 1ER BIS

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« personnelles »,

insérer les mots :

« de l'enfant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.